

DÉLIBÉRATIONS DU 2 FÉVRIER 2006

Le Conseil Municipal :

Finances

- Donne un avis favorable aux orientations budgétaires 2006. Le budget 2006 est équilibré à 29 007 041 E en fonctionnement et à 10 937 016 E en investissement.

Pour la 10^e année consécutive, les taux des impôts locaux ne seront pas augmentés.

Informatique

- Autorise le Maire à signer avec l'Education Nationale d'une part la convention d'accès à internet et d'autre part la convention d'installation de serveurs Linux pour l'internet scolaire. Ces serveurs permettent de disposer d'un outil de filtrage des sites web et d'un serveur de messagerie librement administrable par chaque établissement scolaire.

Jeunesse

- Autorise le Maire à signer une nouvelle convention de labellisation du Point Information Jeunesse permettant la continuité des missions d'accueil et d'information du P.I.J.

- Autorise le Maire à signer une nouvelle labellisation du Point Cyb - Espace Jeune Numérique.

Caisse des écoles

- Elit à l'unanimité Mmes JOARRY, LOUSSERT et M. KONATE comme nouveaux représentants du Conseil Municipal auprès de la Caisse des Ecoles.

Rénovation Urbaine

- Autorise le Maire à louer à

M. Gérald AMBERT les locaux situés au 2, rue Alexis-Varagne, et à signer le bail correspondant pour permettre l'installation des services administratifs de la Ville affectés à l'opération de rénovation urbaine du quartier des Carreaux.

Travaux

- Autorise le Maire à procéder aux travaux d'enfouissement des réseaux EDF et France Télécom rue Gambetta (entre la rue du Lierre et la rue Gounod) et à solliciter le SMDEGTVO et le Conseil Général pour le financement de ces travaux.

Urbanisme

- Arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme, autorise le Maire à demander au Président du Tribunal Administratif la désignation d'un commissaire enquêteur et à adresser la délibération, accompagnée du projet de P.L.U., aux personnes publiques consultées.

Foncier

- Approuve et autorise le Maire à signer avec la société PROMOGIM la convention portant sur les cessions et les rétrocessions de parcelles de terrains en vue de la réalisation d'un programme de logements entre la rue Thomas-Couture et la rue Desmolliens.